

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [celine-houle-csscv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/dbcbabb52566a9bdb346f708>

Date d'obtention : 2025-03-10 13:55:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je me rend compte que nous étions déjà dans les bonnes interventions, la trousse viendra faciliter l'application uniformément.

Je ne me poserai plus de questions en lien avec la démarche pour qu'elle me sera présentée et accessible facilement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais m'assurer de suivre le protocole afin d'être certaine de faire toute les bonnes étapes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais suivre les étapes de la trousse et m'assurer du bien-être de la victime du mieux que je peux.